

## Recherche agronomique au service des paysans



Expérience du  
renforcement des  
Commissions Régionales  
des Utilisateurs des  
résultats de la recherche  
(CRU) pour orienter la  
recherche au Mali  
(Sikasso)

# Pour une recherche agronomique au service des paysans

## Expérience du renforcement des Commissions Régionales des Utilisateurs des résultats de la recherche (CRU) pour orienter la recherche au Mali (Sikasso)

<b>Date (s)</b>	2000 - en cours
<b>Mise en œuvre</b>	Jèkagnini/Délégation d'Intercooperation au Sahel
<b>Partenaires</b>	Commission Régionale des Utilisateurs ; Comité National de la recherche Agronomique ; Système National de Recherche Agricole ; Centre Régional de Recherche Agronomique ; Bureaux d'études et ONG locales
<b>Financement</b>	Coopération Suisse
<b>Zone géographique</b>	Afrique de l'Ouest, Mali, Région de Sikasso
<b>Mots clés</b>	Recherche à la demande, Commission Régionale des Utilisateurs de la recherche, organisation paysanne faitière
<b>Zone d'intervention</b>	Région de Sikasso
<b>Groupe cible</b>	Organisations paysannes

## Résumé

Les évolutions des conditions cadres et des changements socio-économiques majeurs (états généraux du développement du secteur agricole, élaboration du schéma directeur du développement rural, la crise du système « coton ») ont favorisé la prise en compte du savoir faire paysan pour la diversification durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux à travers la recherche agronomique. En effet, la diffusion des innovations et technologies mises au point par la recherche s'est heurtée à l'inadaptation des dispositifs publics de vulgarisation agricole et au faible niveau de compatibilité avec les stratégies paysannes. C'est ainsi que des Commissions Régionales des Utilisateurs ont été créées pour orienter la recherche en fonction des préoccupations paysannes (recherche à la demande). Intercooperation, sur financement de la Coopération Suisse, appuyant la recherche depuis des années, a accentué, à partir de 2000, son accompagnement à l'organisation paysanne faitière pour tenter une expérience plus ambitieuse « d'inversion des flux », où la totalité

des fonds nécessaires à la recherche transite par l'organisation paysanne faïtière, et que les institutions de recherche se retrouvent dans un rôle clair de prestataires de services face aux organisations paysannes, lesquelles sont commanditaires de la recherche. La stratégie générale de cet appui repose sur trois lignes d'action : la mise en place d'un fonds de recherche décentralisé géré par les paysans à travers la faïtière, un programme de formation visant le renforcement des capacités d'une part des organisations paysannes, d'autre part des chercheurs, et une coordination des bailleurs de fonds et des partenaires de la recherche autour de ce dispositif.

## Contexte

---

Dans la région de Sikasso, suite à la crise du système « coton », les paysans cherchent à diversifier leurs sources de revenu (élevage, forêt, fruitier, céréales, etc..). Pour réussir une diversification durable de leurs systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, les exploitations familiales, à travers leurs différents niveaux d'organisations, doivent acquérir de nombreuses connaissances et accéder plus facilement aux informations techniques et économiques. De plus, au Mali, la recherche a été principalement conduite selon les intérêts propres des instituts de recherche, dans une vision très sectorielle et sans une réelle prise en compte ni de la dimension systémique des exploitations agricoles, ni des savoirs locaux. En conséquence, sans liaison étroite entre chercheur et paysan dès la conception des programmes de recherche. Ainsi, les innovations et technologies mises au point sont très souvent restées « dans les tiroirs », leur diffusion se heurtant à l'inadaptation des dispositifs publics de vulgarisation agricole et au faible niveau de compatibilité avec les stratégies paysannes. Ces aspects nécessitent la mise en place d'un dispositif de recherche au service des objectifs paysans et permettant d'offrir des solutions concrètes aux aspirations paysannes. Ont été ainsi créées, suite aux Etats généraux du Monde Rural de 1991, par le Gouvernement malien, les Commissions Régionales des Utilisateurs des résultats de la Recherche. Ce nouveau dispositif vise une augmentation de la « productivité » de la recherche par l'amélioration de son articulation avec les besoins des exploitations agricoles. Pour atteindre cet objectif, il nécessite toutefois un ensemble d'actions d'accompagnement, dont le projet d'appui à la Commission Régionale des Utilisateurs des résultats de la recherche de Sikasso se propose d'apporter pour corriger les dysfonctionnements et améliorer le dispositif. Ces appuis incluent notamment le renforcement des capacités et du niveau de structuration des organisations paysannes mais aussi l'adaptation des mécanismes de financement de la recherche au service des paysans et l'amélioration des compétences des chercheurs sur le plan de la compréhension des stratégies paysannes et du savoir local.

## Problématique

---

Depuis une dizaine d'années maintenant, au Mali, le paysage institutionnel rural a profondément évolué avec notamment l'émergence de nombreuses organisations paysannes, certes de nature et de capacités encore très hétérogènes. Ce mouvement traduit la volonté des paysans de prendre en main leur propre destin et de s'impliquer davantage dans l'orientation des politiques agricoles. Il est indispensable aujourd'hui que les politiques agricoles et les programmes d'appui au développement rural prennent en compte cette évolution en changeant résolument leurs approches. Jusqu'à présent en effet, même si le Comité National de Recherche Agronomique, dans le cadre de son appui au Système National de Recherche Agricole, a accordé une place de choix à l'implication des organisations paysannes (utilisateurs de la recherche), c'est encore l'institution de recherche qui gère seule les ressources. Les paysans n'étant souvent perçus que comme sujet d'expérimentation (le facteur humain de la recherche) ou au mieux que comme partenaires ponctuels d'un essai. Il est donc indispensable actuellement de permettre la génération de nouvelles technologies agricoles (au sens large du terme, aussi bien au niveau des techniques de production en amont qu'au niveau de la

transformation primaire des produits en aval). Cette nouvelle recherche doit toutefois rompre avec les anciennes approches, s'appuyer réellement sur la remontée des demandes paysannes et sur des méthodes participatives de recherche, donc une recherche adaptative ou adaptation des technologies. Concrètement, il s'agit de voir comment passer de la situation de départ, caractérisée plus haut à la situation escomptée, « idéale », objectif du projet d'appui à l'organisation paysanne faïtière et pour laquelle les flux financiers et les niveaux de responsabilités sont « inversés ». Cette situation se caractérise principalement par : un financement de la recherche et de la diffusion qui transite cette fois par les organisations paysannes, une orientation stratégique de la recherche aux mains de la Commission Régionale des Utilisateurs de la recherche et une construction de la celle-ci plus représentative des intérêts paysans et composée de représentants des grandes organisations paysannes faïtières régionales pour permettre ensuite un large suivi de la recherche et une diffusion horizontale à grande échelle des résultats et technologies générées.

## Réalisation

---

À travers le projet d'appui à la Commission Régionale des Utilisateurs de la recherche, s'inscrivant dans le prolongement des acquis du programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles en matière de recherche participative, il s'agissait en effet de profiter des expériences et des résultats atteints pour tenter une expérience plus ambitieuse « d'inversion des flux », c'est-à-dire de permettre aux organisations paysannes de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique et ce, en réponse aux contraintes qu'elles identifieraient dans l'amélioration durable de leurs systèmes de production. La stratégie générale de cet appui repose sur trois lignes d'action : la mise en place d'un fonds de recherche décentralisé géré par les paysans à travers la faïtière, un programme de formation visant le renforcement des capacités d'une part des organisations paysannes, d'autre part des chercheurs, une coordination des bailleurs de fonds et des partenaires de la recherche autour de ce dispositif.

Financement décentralisé d'une recherche au service des paysans : L'aspect le plus innovant de cette action se trouve dans la mise en place d'un fonds de financement géré par les organisations paysannes. Ainsi, cette "inversion des flux" contribue à ce que ce ne soit plus les chercheurs qui disposent du budget de recherche, mais qu'ils se retrouvent dans un rôle clair de prestataires de services face aux organisations paysannes, lesquelles sont commanditaires de la recherche; l'action proposée renforce de ce fait les compétences des organisations locales dans la maîtrise de leur développement et, en même temps, permet une articulation optimale entre la demande paysanne et l'offre de recherche. Avec cette méthodologie, le financement nécessaire aux recherches est déposé au niveau du compte bancaire de l'organisation paysanne faïtière. Il est ensuite séparé en trois parties :

- Le montant correspondant à la mobilisation des chercheurs pour la conception et la conduite scientifique de l'essai à travers un contrat de prestation, et co-géré par la faïtière et l'institution de recherche.
- Le montant correspondant aux coûts directs de chaque essai (mise en place et entretien de l'essai) est déposé sur un compte au niveau de chaque organisation paysanne abritant l'essai, et est géré exclusivement par celle-ci.
- En plus, un montant calculé sur la base de 10 % du coût total des 9 essais est versé sur compte propre de la faïtière pour assumer son rôle de façon autonome et ce, en attendant de trouver une formule plus adaptée. Outre la possibilité offerte à la faïtière d'avoir, en plus des cotisations de ces membres, un fonds à gérer de façon autonome, cette disposition lui permet de bien visualiser la structure des coûts d'un essai, chose importante en vue de la contractualisation de ses rapports avec l'institution de recherche.

Ce dispositif, sur la base des demandes paysannes, a permis la mise en œuvre, depuis 2000, neuf essais concernant 77 localités (essais multi-locaux sur l'ensemble de la région avec 1 à 30 localisations différentes selon l'essai) avec la participation de 25 organisations paysannes dans 19 villages. Ces essais ont fait l'objet d'un contrat de recherche qui présente l'objet de la recherche, sa justification, ses résultats attendus, son protocole, son échéancier, les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué. Ce document est signé entre l'organisation paysanne faïtière, l'institution de recherche, le Chercheur concerné, les organisations paysannes de base et le projet d'appui. Ces documents contractuels techniques sont couverts par une série de protocoles d'accord plus généraux, fixant les règles et les procédures de collaboration entre la faïtière, l'institution de recherche et le projet d'appui. Les thèmes des essais ne sont plus exclusivement liés à la Gestion des Ressources Naturelles ou aux aspects forestiers... Il y a une ouverture vers l'agriculture (riz de bas-fond), l'élevage (ovin et bovin) et les transformations de produits agroalimentaires. Parmi les essais en cours, une attention particulière a été accordée aux contraintes identifiées par les productrices et les organisations féminines. Aussi, leur représentativité et responsabilisation à toutes les instances et sont encouragées. L'expérience démontre qu'il est opportun que la totalité des fonds nécessaires à la recherche transite par l'organisation paysanne faïtière. Cette procédure de financement accompagnée par un système de contrôle basé sur les contrats de recherche et sur l'audit permet d'inverser les flux et donc de renforcer la maîtrise paysanne sur la qualité des prestations offertes et des résultats fournis par les chercheurs.

**Un programme de formations adaptées** aux acteurs du dispositif : Un renforcement des capacités de l'organisation paysanne faïtière à travers ses organisations de base a accompagné la mise en place du dispositif. Outre un apprentissage par l'action et un appui à la préparation des rencontres entre la faïtière et les chercheurs, un programme de formations spécifiques a été planifié et accompagné. Les formations sont assurées par des prestataires choisis en collaboration avec la faïtière et évalués selon leurs compétences. Elles ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- **Planification stratégique paysanne** adaptée au contexte de la recherche (recueil, traitement, analyse, sélection des demandes) : Depuis 2000, avec l'appui du programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles, l'organisation paysanne faïtière a bénéficié d'une formation en Auto-Evaluation-Programmation (méthode conçue par les organisations paysannes partenaires du programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles puis du programme de valorisation des filières agricoles) afin de définir des critères pour le choix des projets de recherche pouvant d'être financé par le programme. À travers le projet d'appui à l'organisation paysanne faïtière, dans le cadre de l'appui à la conception d'une stratégie paysanne de planification de la recherche, des formations furent effectuées auprès des organisations paysannes de base abritant des essais. Il s'agissait dans un premier temps d'adapter cet outil d'Auto-Evaluation-Programmation au contexte de la recherche et d'autre par en faire un outil de planification stratégique pour l'organisation paysanne faïtière. Ce travail va se poursuivre en valorisant le fait que certains membres du bureau exécutif de la faïtière sont parmi les principaux formateurs et initiateurs du système d'Auto-Evaluation-Programmation.
- **Développement d'outils de gestion des fonds** pour les organisations paysannes : Conformément au contrat de recherche, une partie des coûts directs de chaque essai est déposée sur un compte de l'organisation paysanne abritant l'essai. Pour assurer une gestion efficace (conformément aux objectifs de décaissement prévus dans le contrat de recherche) de ces fonds, la faïtière a décidé en commun accord avec le projet d'appui, l'élaboration d'un ensemble d'outils pour appuyer les organisations concernées. En prélude à l'élaboration des outils de gestion, une étude diagnostique a été menée sur la structuration et le fonctionnement des différentes organisations. L'objet de ce diagnostic était de mieux cerner la capacité de gestion des dites organisations afin d'identifier avec elles des outils répondant à leurs besoins. Au cours de ce diagnostic, les différentes organisations paysannes ont

recommandé le renforcement de leurs capacités en gestion administrative et financière. Cette démarche a abouti à l'élaboration et l'adoption de façon consensuelle d'un outil de gestion des fonds de recherche. Ainsi, une formation fut organisée à leur intention pour une maîtrise de l'outil. Ces formations sont dispensées à toutes les organisations qui seront amenées à abriter des essais et des séances de recyclage sont organisées si nécessaire pour les anciennes organisations. Ce processus doit aboutir à une réorientation des flux financiers et l'adaptation des procédures de gestion, tant au niveau interne du projet d'appui qu'au niveau des relations contractuelles entre les institutions de recherche, l'organisation faïtière et le projet d'appui. Ceux-ci constituent les principaux leviers pour une réelle évolution du système. En effet, exprimé d'une manière abrupte, ce n'est qu'à partir du moment où la CRU disposera d'une autonomie financière et des capacités de gestion que cela suppose, qu'elle pourra véritablement jouer son rôle de mandat auprès des institutions de recherche (devenant dès lors des prestataires pour ce type de recherches)...

▪ **Mise en place d'un système de suivi** (suivi des essais) :

Suite à l'évaluation de l'accompagnement du programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles à l'organisation paysanne faïtière (2000 - 2001), les paysans ont recommandé le renforcement du suivi des essais par la faïtière. Pour ce faire, dans le cadre du renforcement des capacités de l'organisation paysanne faïtière, le projet d'appui (Jèkagnini) en concertation avec la faïtière ont mis en place d'un système paysan de suivi des essais conduits par des organisations paysannes membres. En concertation avec le bureau exécutif de la faïtière, un outil de suivi fut élaboré et une première formation du comité de suivi pour la maîtrise de l'outil a été organisée. Après un premier exercice de test de l'outil portant sur tous les essais, une fréquence de deux suivis par an fut instituée. Il s'agissait pour nous, non seulement de vérifier la bonne exécution des essais, mais également être plus proche des obstacles rencontrés. Les résultats du suivi sont présentés au cours du Collège (assemblée générale de la faïtière) regroupant en plus de toutes les organisations membres, des organisations membres d'autres faïtières, les institutions de recherche, les services techniques publics et privés et les autorités municipales.

▪ **Mise en place d'un système d'information paysan** :

Parallèlement à l'évaluation, l'ex-programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles avait commandité une étude de regard externe de son accompagnement à la faïtière, dans l'objet de lui permettre, dans la continuité, de mieux cerner des pistes stratégiques d'accompagnement. Entre autres recommandations, les paysans ont mis l'accent sur la mise en place d'un dispositif d'information. Le projet d'appui (Jèkagnini) étant un prolongement de cette initiative, en concertation avec l'organisation faïtière, ont initié un système d'information/communication interne en cohérence avec le paysage institutionnel des organisations paysannes. En effet, des rencontres furent organisées à l'échelle de la région auprès des organisations membres de la faïtière mais aussi d'autres organisations faïtières locales et régionales. Le but de ces rencontres était de dégager avec les différentes plates-formes paysannes des mécanismes et stratégies pour la mise en place d'un système d'information efficace, en articulation positive avec l'environnement institutionnel paysan. Dans ce dessein, des cadres de concertation regroupant toutes les dynamiques ont été installées au niveau local et régional. Ce processus est en cours...

▪ **Formation des chercheurs à l'approche « recherche à la demande »**

Du côté des chercheurs, sur demande de leurs institutions de recherche respectives et en relation avec l'organisation paysanne faïtière, des formations ciblées furent organisées afin de permettre une plus large maîtrise et utilisation des méthodes et outils de la recherche à la demande. Un appui à la diffusion des résultats (fiches techniques, conception de modules de formation paysanne) est également apporté en fonction de l'ampleur des demandes paysannes sur le sujet.

▪ **Une Coordination des bailleurs de fonds et des partenaires de la recherche :**

La mise en place du dispositif n'a de sens que dans la mesure où il attire les autres bailleurs de fonds et partenaires de la recherche. Leur alignement progressif sur cette démarche est nécessaire pour assurer sa crédibilité future, favoriser un réel et large changement de mentalité et de pratiques chez les chercheurs. Ainsi, dans une logique de généralisation de la démarche, des contacts et initiatives ont été initiés avec certains partenaires de la recherche pour contribuer à la pérennisation du dispositif. Ces actions de synergie ou de collaboration portent principalement sur : la recherche sur des variétés performantes de sorgho et de mil avec le Centre International pour la Recherche et le développement sur financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, la problématique du lait et ses sous-produits avec le projet « Lait Sain pour le Sahel » sur cofinancement du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique et la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, et le programme coton biologique de Helvetas. Ces initiatives vont se poursuivre et si nécessaire s'étendre à d'autres partenaires.

## **Enseignements tirés et perspectives**

---

Cet ensemble d'actions a permis de re-dynamiser l'organisation paysanne faïtière et de mieux visualiser avec elle les obstacles qui freinent son fonctionnement : manque d'autonomie de gestion (la faïtière devant chaque fois faire pression sur le Comité National de la Recherche Agricole où elle est affiliée pour le déblocage des fonds destinés à son fonctionnement), manque de locaux, communication difficile entre les membres du collège, incompréhension des objectifs réels de la faïtière (y compris par les chercheurs !), etc....En dépit de la relative jeunesse du projet d'appui, nous pouvons souligner les points suivants :

- Preuve a été faite de la capacité paysanne pour identifier et énoncer clairement des besoins en relation directe avec la recherche agronomique. Tous les thèmes de recherche (soit les neuf essais) sont des besoins exprimés directement par des organisations membres de la faïtière.
- Le montage d'une relation contractuelle entre les organisations paysannes et les institutions de recherche agronomique, au sein de laquelle les paysans sont en position de mandat, est réaliste.
- À travers ce dispositif, les organisations paysannes sont à même de suivre l'état d'avancement des essais. Un véritable dialogue entre chercheurs et paysans est donc possible. Un changement perceptible de mentalité des chercheurs, prenant conscience du rôle que peuvent jouer les organisations paysannes en matière de recherche.

Il est aussi indispensable de promouvoir la synergie avec les autres organisations paysannes faïtières et un partenariat avec les actions de renforcement des capacités des organisations paysannes.

Auteur : **Almamy TRAORE**

Date : **Août 2003**

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Contact

Intercooperation, Délégation pour le Sahel, Korofina Sud, Rue 96 Porte 747, BP 2336 Bamako, Mali,  
tel : 223 224 44 60, fax : 223 224 61 19, email : [icsahel@icsahel.org](mailto:icsahel@icsahel.org), site web : [www.dicsahel.org](http://www.dicsahel.org)

Projet d'appui à la CRU de Sikasso, Jèkagnini, Coopération suisse - Intercooperation, BP 215, Sikasso, Mali,

tel : 00 223 262 03 64, fax : 00 223 262 02 47, email : [crusko@icsahel.org](mailto:crusko@icsahel.org)

### Références bibliographiques

Intercooperation, Demande de crédit pour un projet d'appui et de renforcement des capacités de la Commission Régionale des Utilisateurs de la Recherche de Sikasso (CRU), Coopération suisse - Intercooperation, Bamako, Mali, 2000

Marina Ogier et Amadou Kouyaté, Une recherche au service des utilisateurs, Appui à la commission des utilisateurs de la recherche, CCRA de Sikasso, Expérience du programme GDRN, Coopération suisse – Intercooperation, Sikasso, Mali, 1999

Almamy Traoré, Rapport annuel d'activité 2002 du projet Jèkagnini, Coopération suisse - Intercooperation, Sikasso, Mali, 2003.

François PICARD, Présentation Powerpoint du projet Jèkagnini de renforcement des capacités des Commissions Régionales des Utilisateurs de la Recherche de Sikasso et Ségou, Délégation IC au sahel, Bamako, Mali, 2003